BON DE PERCEPTION DE MASQUES

Ce bon vous permettra de récupérer, selon les règles annoncées par le gouvernement, le nombre de masques adapté à vos besoins et ceux des mineurs que vous hébergez. Un bon de perception est nécessaire pour chaque personne majeure. Conservez ce bon pour toutes vos demandes de masques jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Les originaux des pièces justificatives permettant de vérifier votre identité, celle de la personne autorisée à vous remplacer, ainsi que le nombre de mineurs que vous hébergez, vous seront demandés.

Je certifie,
Mme/M. :
Né(e) le :
À:
atteste autoriser :
Mme/M.:
Né(e) le :
À:
à retirer des masques destiné au grand public pour moi-même et le nombre de mineurs suivant :
Fait le

Lors de la lecture de ce bon de perception par les autorités désignées, le ministère de l'intérieur procède à un traitement de vos données à caractère personnel afin de faciliter la distribution de masques et d'en assurer le suivi. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice jointe à l'application de génération du bon de perception ainsi qu'à [l'arrêté du XXX portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la distribution de masques destinés au grand public dans le cadre de l'épidémie de covid-19].